**COMPTE RENDU DE LA REUNION ANIMATEURS MAC DU 12/09/2024**

**Horaires**

L’horaire d’hiver (d’octobre à mai) est fixé à 13h pour le départ du parking de covoiturage.

L’horaire d’été (de juin à septembre) est fixé à 9h30 pour le départ du parking de covoiturage.

Néanmoins, ces horaires peuvent être modifiés pour différentes raisons : avancés à 8 h en cas de fortes chaleur l’été, de conditions météo plus ou moins favorables et changeantes au cours de la journée ou encore de la disponibilité des animateurs.

Les adhérents en sont avertis par la voie de l’Info Flash.

**Trombinoscope**

Thierry Huteau peut faire paraitre sur le site web de l’ARS un trombinoscope des animateurs MAC. Nous devons envoyer nos photos à Thierry Huteau.

**Attestations de savoir nager / Sécurité**

Les attestations sont archivées chez Jean-Paul Régnier. Ces attestations restent valables une fois que les adhérents les ont fournies et ne sont pas à redemander chaque année.

Le fichier Excel répertoriant toutes ces attestations est mis à jour au fur et à mesure que les adhérents les fournissent.

*Info obtenue depuis la réunion* : Thierry Huteau peut faire paraitre ce fichier sur le site de l’ARS (dans la rubrique “Statistiques”), de sorte que nous puissions consulter ce fichier facilement lors de nos sorties, en particulier pour les nouveaux arrivants.

L’attestation “Savoir Nager” ne se substitue pas à un certificat médical : si nous identifions une difficulté chez un adhérent (forme physique en particulier) il est de notre responsabilité d’interrompre la séance si nécessaire.

Par ailleurs, quand le groupe est important ( plus de 10) et moins homogène , surtout l’été, il est indispensable d’être plus de 2 animateurs voire 3 à 4 pour scinder le groupe afin que chacun puisse marcher à son rythme en sécurité .

**Investissements pour 2024-25**

* 1 pochette étanche pour Sylviane (Barnet) qui sera animatrice en juin prochain
* 2 sacs gonflables pour Marie-Hélène (Glen) et Sylviane (Barnet)
* 25 Chasubles bleues pour les participants : ces chasubles seront attribuées à chacun des participants. Les participants qui arrêtent l’activité devront rendre la chasuble. Demander l’accord au CD pour cet achat ou achat individuel ?

Danièle propose de prospecter pour ces achats et fournir le devis pour établir le budget prévisionnel.

Non inclus dans le budget prévisionnel de l’activité, mais il faut prévoir une trousse de secours pour Sylviane à la fin de sa formation : à demander à Danièle Marchand.

**Coordonnées des adhérents et personnes à contacter**

Le fichier des coordonnées des adhérents est disponible sur le site de l’ARS, à la rubrique trombinoscope. Chaque adhérent doit compléter et avoir sur lui le passeport santé, avec les coordonnées des personnes à contacter.

**Assurance auto**

En tant qu’animateur, nous pouvons utiliser l’assurance du club pour les trajets à partir du domicile ou du parking. Comme indiqué sur le site du club :

* Pour les reconnaissances, l’animateur renseignera le formulaire (au préalable il est impératif de faire une déclaration via le lien «CONTACT» du site, pour être pris en charge par l’assurance du club, coordonnées de la compagnie d’assurance avec son constat amiable et son guide utilisateur
* Pour les missions liées à son activité, l’animateur principal renseignera le formulaire pour l’ensemble des animateurs concernés.

L’animateur doit être enregistré comme allant faire la sortie. Avant chaque séance, l’organisateur doit envoyer un mail avec l’adresse ars34980.mac@gmail.com à Michel Michaudet, président de l’ARS, pour lui donner la liste des animateurs de la sortie.

En cas d’accident, les formulaires de constat classiques sont valables.

**Tarif pour le covoiturage**

Rappel des consignes du site de l’ARS : *Lors de covoiturage, le chauffeur est responsable de ce dernier, l’indemnité maximum demandée à partir du 01/01/2022 aux covoiturés est fixée à 0.15€ du km aller, libre au chauffeur de l’appliquer ou non, ce tarif est mis à jour chaque année au 01 Janvier, tarif inchangé*.

De fait, le tarif est à 5 € par participant. On peut également décider de faire une péréquation comme pour les activités de randonnées et répartir les participations pour que tous les chauffeurs soient dédommagés à la même hauteur*.*

**Sorties d’essai**

L’ARS donne la possibilité aux adhérents de faire une sortie d’essai. Nous devons préciser aux adhérents que c’est leur assurance qui couvre cette sortie

Ils doivent de fournir l’attestation savoir nager.

**Note Bene** : Michel BACON refuse le principe de la séance d’essai : *« l'ARS ne veut pas en prendre la responsabilité, je ne vois pas pourquoi il la prendrais. L'ARS confond Responsabilité civile de l'animateur et couverture sociale de l'adhérent. Bien entendu, je n’empêche pas les autres animatrices d'en faire ».*

**Critères météo pour les sorties**

Pour que la sortie soit possible, il faut que ces critères soient simultanément respectés :

* Mer totale ≤ 0.4 m
* Rafales de vent ≤ 40 km/h
* Risque orageux : 0

On abandonne le critère “mer totale max”.